



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/02/2023

Présents : MM. Mmes : **AUGIER** François, **BAS** Christelle, **CAVASIN** Margaret, **CLAVEL-GRABIT** Christophe, **DAVID** Jean-Noël, **DENISSE** Bruno, **GUERAUD-PINET** Pauline, **GUILLOT-JEROME** Stéphane, **QUILLON** Fabrice, **SAVOYAT** Karine, **VALDIVIA** Géraldine

Absents :

Excusés : **GAUDRAY** Catherine, **PETIT** Elodie, **RABATEL** Mickaël

Secrétaire de séance : **SAVOYAT** Karine

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Ayant pris part à aux délibérations : 11

Date de la convocation : 17/02/2023

Séance ouverte à 20h00

ADMINISTRATION GENERALE

✓ **FORMATION PERSONNEL**

Plusieurs formations sont en prévision pour Sébastien ESMIOL : Phyto sanitaire et CACES nacelle

Une formation d'utilisation des extincteurs sera aussi financée pour l'ensemble du personnel communal.

✓ **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Un plan communal de sauvegarde doit obligatoirement être instauré.

Le plan communal de sauvegarde décrit l'organisation et la mise en œuvre des dispositions répondant aux obligations légales telles que :

- le recensement des « risques connus » et des « moyens disponibles » (moyens humains et moyens matériels) ;
- la détermination des « mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes » ;
- la fixation de « l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité » ;
- les modalités de « mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population » ;

Une adhésion à IRMa (Institut des Risques Majeurs) a été faite pour bénéficier d'une aide à la création du Plan communal de sauvegarde.

✓ TAXE OM POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX (Délibération 2023-004)

Madame le maire rappelle au conseil municipal que les ordures ménagères sont maintenant payées par une taxe incluse dans les impôts fonciers en fonction de la base locative de chaque logement. La taxe foncière étant prélevée aux propriétaires, il convient de répercuter la partie TEOM aux locataires.

Le montant des charges 2022 a été évalué en fonction du taux de la taxe d'ordures ménagères indiqué sur l'avis de taxes foncières 2021

L'avis de taxe foncière 2022 nous est parvenue. Aussi il convient de faire une régularisation des charges déjà perçues aux locataires :

LIEU	MONTANT GLOBAL ESTIME	NB DE LOCATAIRE	MONTANT / LOCATAIRE	MONTANT GLOBAL REEL	MONTANT REEL / LOCATAIRE pour 12 mois	Montant total réel réclamé au locataire au 30/11/2022	Total dû par le locataire du 1er janvier 2022 au 30 novembre 2022 répercuté sur les charges de décembre 2022
6 PLACE DE L'EGLISE	233,00 €	2	116,50 €	247,00 €	123,50 €	106,81 €	6,40 €
44 CHEMIN DU BAS	252,00 €	3	84,00 €	268,00 €	89,33 €	77,00 €	4,89 €
15 ROUTE DU VILLAGE	163,00 €	1	163,00 €	174,00 €	174,00 €	145,90 €	13,60 €
16 ROUTE DU VILLAGE	260,00 €	2	130,00 €	273,00 €	136,50 €	116,70 €	8,43 €

Il convient aussi de réévaluer le montant des charges pour le mois de décembre 2022 ainsi que pour l'année 2023 comme suit

LIEU	MONTANT GLOBAL	NB DE LOCATAIRES	MONTANT MENSUEL / LOCATAIRE	MONTANT ARRONDI A L'EURO SUPERIEUR
6 PLACE DE L'EGLISE	247,00 €	2	10,29 €	11,00 €
44 CHEMIN DU BAS	268,00 €	3	7,44 €	8,00 €
15 ROUTE DU VILLAGE	174,00 €	1	14,50 €	15,00 €
16 ROUTE DU VILLAGE	273,00 €	2	11,38 €	12,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** la régularisation proposée
- **VALIDE** la réévaluation des charges proposée à compter du 1^{er} décembre 2022 et pour l'année 2023.
- **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

✓ **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022** (*Délibération 2023-005*)

Madame BAS Christelle, le maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Compte administratif 2022				
		Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisations de l'exercice 2022	Fonctionnement	435 143,79 €	687 915,74 €	252 771,95 €
	Investissement	666 400,46 €	474 725,33 €	-191 675,13 €
Reports de l'exercice 2021				
Reports de l'exercice 2021	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	0,00 €	525 894,18 €	525 894,18 €
TOTAL (Réalisations+ reports)		1 101 544,25 €	1 688 535,25 €	586 991,00 €
Reste à réaliser 2022				
Reste à réaliser 2022	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €
Résultats cumulés				
Résultats cumulés	Fonctionnement	435 143,79 €	687 915,74 €	252 771,95 €
	Investissement	671 400,46 €	1 000 619,51 €	329 219,05 €
	Total	1 106 544,25 €	1 688 535,25 €	581 991,00 €

Hors de la présence de Madame le maire, le conseil municipal à l'unanimité

➔ **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2022.

✓ **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022** (*Délibération 2023-006*)

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

→ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Une réunion de la commission finances aura lieu le lundi 27 février pour la préparation du budget.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

✓ **VOIRIE**

Des études et un chiffrage vont être réalisées pour les futurs projets de l'année 2023

✓ **BATIMENTS PUBLICS**

Clocher

Les travaux sur le clocher débuteront le lendemain du week-end de pâques. Les cloches seront descendues pour être rénovées. La petite sera emmenée en rénovation et la grosse restera sur place le temps du remplacement du beffroi. Une exposition des cloches sera organisée avant qu'elles soient remises en place

Logements communaux

Le diagnostic Énergétique des logements communaux a été établi. Les conclusions sont à étudier.

Défibrillateur pour les ERP

Des devis sont en cours pour prévoir une installation proche de la salle des fêtes, garderie, école, cantine.

Cimetière

Prévoir une réunion pour planifier les éventuels travaux comme l'engazonnement.
Les cavurnes ne pourront pas être installées avant fin mai 2023.

✓ **AFFAIRES SOCIALES - CCAS**

La réunion de préparation de la foire aura lieu le 07 mars 2023

Karine SAVOYAT participera prochainement à une réunion d'information au sujet des mutuelles communales.

✓ **AFFAIRES SCOLAIRES**

Le prochain conseil d'école aura lieu le 14 mars.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

✓ **AGRICULTURE**

Brunon DENISSE et Christelle BAS ont participé à une réunion à Saint Didier de la Tour au sujet d'une étude en cours pour recenser des terrains agricoles exploités et non exploités.

En ce qui concerne Montagnieu, il y a très peu de terrains agricoles non utilisés (entretenu)

✓ **PDIPR (chemins de randonnées)**

Une campagne est en cours pour rénover ou remplacer les balises ou panneaux.

Il y a 500 km de chemins de randonnée sur le territoire des Vals du Dauphiné.

Sur le territoire certains chemins sont créés, d'autres sont supprimés. En ce qui concerne la commune de Montagnieu, aucune suppression n'est envisagée.

✓ **PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE**

Nettoyage de printemps. La Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné a mis à disposition des communes différents format d'affiches personnalisables pour organiser le nettoyage de printemps.

Chaque commune peut choisir la date souhaitée.

Afin de s'organiser au mieux avec l'école, il est proposé de faire un nettoyage d'automne.

Les gants et sacs poubelle sont à la charge des communes. En revanche la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné peut mettre à disposition des chasubles dans la mesure de leur disponibilité.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **REPARATION BEFFROI**

Une demande de mécénat a été faite auprès du Crédit Agricole Centre Est. Une réponse est attendue pour le mois d'avril.

Une demande de subvention a été faite auprès du département.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire clôt la séance à 22h00

Prochaine séance prévue le : 28/03/2023

Signatures

Christelle BAS

Bruno DENISSE

Karine SAVOYAT

François AUGIER

Géraldine VALDIVIA

Fabrice QUILLON

Margaret CAVASIN

Christophe CLAVEL-GRABIT

Pauline GUERAUD-PINET

Catherine GAUDRAY

Excusée

Jean-Noël DAVID

Elodie PETIT

Excusée

Mickaël RABATEL

Excusé

Stéphane GUILLOT-JEROME